

# Le contrat de rivière Lesse

## Le courrier de la Lesse d'octobre 2011—N°31

### Un code de conduite visant à la prévention des plantes invasives. A signer par les professionnels et les particuliers.

Deux stratégies s'imposent aujourd'hui pour limiter la dissémination des plantes invasives : la prévention et la gestion.

Même si ces deux approches sont complémentaires, la première est indispensable à long terme : il vaut mieux éviter de nouvelles introductions que de gérer les plantes dans la nature. C'est plus facile et moins coûteux.

Dans cette optique, un code de conduite a été mis en place au sein de la filière ornementale par le projet LIFE AlterIAS. Ce code de conduite s'adresse à l'ensemble de la filière ornementale et peut être adopté par toute personne concernée par l'utilisation de plantes ornementales (horticulteurs, pépiniéristes, communes, architectes paysagistes, entrepreneurs de jardin, associations, particuliers,...).

Le code pour les professionnels contient 5 mesures. Ceux qui y souscrivent s'engagent volontairement à :

1. Se tenir informé de la liste des plantes invasives en Belgique.
2. Stopper la vente et/ou la plantation de certaines espèces invasives.
3. Diffuser de l'information sur les plantes invasives aux clients ou aux citoyens.
4. Promouvoir l'utilisation de plantes alternatives non invasives.
5. Participer à la détection précoce.

Plus il y aura d'adhérents à ce code de bonnes pratiques, plus il sera facile à appliquer .

**Vous aussi participez et adoptez le code de conduite sur [www.alterias.be](http://www.alterias.be)**

**voir section « Que pouvons-nous faire? »**

Source : Ir M. Halford, Unité Biodiversité & Paysage (GxABT)

### Réalisation des actions 650-651

#### « Restaurer comme à l'origine et mettre en valeur les voûtements sous l'ancienne voie ferrée »

Le tracé du vicinal qui longe l'Almache (sur son versant wellinois) entre Gembes et Daverdisse vient d'être aménagé en sentier de randonnée. Les voûtements qui enjambent les nombreux petits affluents (ruisseau de Rogifosse, ruisseau dit Salin, ri de Gaudru, et d'autres anonymes...) étaient en piteux état. Ils ont été restaurés dans les règles de l'art grâce aux subventions du projet PIC Verts (Plan d'Itinéraires Communaux).



### Saviez-vous que...

Certains produits à lessiver contiennent des azurants optiques. Ceux-ci font paraître la lessive plus blanche sans la blanchir réellement. Ils sont difficilement dégradables et toxiques pour les poissons.



Achetez donc des produits sans azurants optiques. A la lumière artificielle ou derrière une vitre, ceux-ci sont de toute façon inefficaces.

Évitez également les produits portant les mentions suivantes : phosphates, phosphonates, polycarboxylates, EDTA ou NTA.

Préférez plutôt les produits à base de détergents végétaux.

Source : Vivons l'eau! Guide pratique pour une utilisation rationnelle de l'eau — WWF-Belgique, 2002

### Action 711 : Réparation d'une berge érodée

L'action n°711 « Surveiller la berge très érodée de l'étang le long du ruisseau de Waivery (risque d'affaissement) (commune de Saint-Hubert) » a été réalisée par la Province de Luxembourg cet été. La berge, qui tient lieu de digue entre l'étang et le ruisseau a été renforcée et le passage élargi. De plus, pour réaliser ce travail, la Province a notamment récupéré les matériaux de curage de l'étang. Un moyen bien utile de valoriser les boues. Rien ne se perd...



### Agenda

**Le vendredi 21 octobre :** journée « Au Fil de l'Eau, des questions, des réponses, des actions, pour une gestion intégrée » - concernant les cours d'eau non navigables—de 8h30 à 15h30 au Château de Halloy, rue du Château, 37 à 5590 Braibant (Ciney) organisée par la Province de Namur. Au programme: exposés du service technique provincial, du plan P.L.U.I.E.S (Prévention et LUTte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés) et le GTI (Groupe Transversal Inondations), animations et démonstrations sur le Bocq, ateliers sur les inondations par coulées boueuses, les permis d'urbanisme à proximité des cours d'eau non navigables, les travaux sur les cours d'eau non navigables.

Inscriptions **pour le 7 octobre :**

[relations.publiques@province.namur.be](mailto:relations.publiques@province.namur.be) ou 081/776.745

**Le jeudi 27 octobre :** colloque « Surveillance de la qualité des eaux en Wallonie 2007-2009 » de 9h à 16h30 au palais des congrès, place d'Armes, 1, à Namur. La mise en oeuvre de la Directive-cadre sur l'Eau impose, depuis 2007, la surveillance de la qualité des eaux dans tous les Etats membres de l'Union Européenne. L'état de nos cours d'eau est ainsi évalué grâce à des indicateurs biologiques (faune et flore aquatiques), physicochimiques et chimiques ou des indicateurs hydromorphologiques. Les eaux souterraines sont évaluées grâce à des paramètres chimiques ou quantitatifs. Ce sont essentiellement les résultats obtenus de 2007 à 2009 qui seront présentés et analysés au cours de cette journée.

Inscriptions au DEMNA **avant le 9 octobre :**

[marysa.passani@spw.wallonie.be](mailto:marysa.passani@spw.wallonie.be) ou 081/626.431

**Le vendredi 25 novembre :** 5ème rencontre entre acteurs de la rivière sur le thème « Exploitation forestière et protection des cours d'eau », à partir de 8h45, à l'Euro Space Center (Libin) organisée par les Contrats de rivière du Sud de la Wallonie. Programme détaillé de la journée dans notre prochain 'Courrier'.

Contrat de rivière Lesse, ASBL

Rue de Dewoin, 48

5580 Rochefort



Tél. : 084-222 665

[crlesse@skynet.be](mailto:crlesse@skynet.be)

[www.contratderivierelesse.net](http://www.contratderivierelesse.net)